

Déclaration préalable des représentant.es FSU au CST de la Région Nouvelle Aquitaine – 26 mars 2026

Monsieur le Questeur, Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Cher.es collègues,

Comme toutes les personnes qui doivent prendre leur véhicule individuel pour se rendre sur leur lieu de travail, les agents de la Région sont durement affectés depuis quelques semaines par la hausse brutale du prix des carburants.

Cette situation, qui va probablement se prolonger pendant des semaines, voire des mois, vient rogner le pouvoir d'achat, mis à mal depuis des années par le gel du point d'indice, le gel du Rifseep et depuis l'an passé, par la suppression de la GIPA et la baisse de la prise en charge de la rémunération des agents en maladie ordinaire. Cette situation est aggravée par le renchérissement des dépenses contraintes (énergie, santé, ...).

La majorité des agents de la Région n'ont pas d'alternative : pas d'offre de transport en commun adaptée, pas de possibilité de télétravailler, difficulté à mobiliser le covoiturage, ...etc

Les déclarations hier encore du Premier Ministre ne laissent espérer dans l'immédiat aucune mesure nationale venant soulager ces surcoûts.

En l'absence – à ce jour - de décret qui comme en 2023, avait autorisé les collectivités à verser une prime exceptionnelle à leurs agents, **nous demandons à la Région d'étudier rapidement toutes les possibilités existantes afin de réduire la charge pour les agents, parmi celles-ci :**

- La mobilisation des secours exceptionnels, pour les collègues les plus en difficulté, avec une communication ciblée en direction des agents
- Pour les télétravailleurs, la possibilité de télétravailler de façon dérogatoire, 3 à 4 jours par semaine, pendant une période déterminée, ainsi que le permet la charte du télétravail de la Région
- La promotion directe auprès des agents du covoiturage, via la plate-forme « Covoit' Modalys » du syndicat « Nouvelle Aquitaine mobilités », dont la couverture territoriale s'est récemment étendue à Limoges, ou via toute autre plate-forme
- La promotion auprès des agents du forfait mobilités durables et du dispositif de prise en charge des abonnements aux transports publics
- Enfin, la mise en place par la Région de la prime transports (véhicules électriques ou hybrides) prévue à l'article L.3261-3 du Code du travail.

L'aggravation de la crise internationale que nous connaissons, pourrait hélas conduire rapidement à une inflation généralisée. Nous rappelons ici l'urgence de satisfaire la revendication que nous portons syndicalement auprès du Gouvernement d'une revalorisation sensible des rémunérations : dégel de la valeur du point d'indice bien sûr, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat mais aussi reconstruction des grilles de rémunération et aussi auprès de la Région, d'une revalorisation du régime indemnitaire qui est gelé depuis 8 ans.